

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1418

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu du manque de consultation de la représentation nationale dans l'élaboration de cette Loi de Programmation Militaire et de l'incertitude qui pèse encore aujourd'hui sur la présence française en Afrique, nous ne pouvons pas considérer que toutes les leçons aient été tirées de nos opérations extérieures. L'échec des opérations Serval et Barkhane doit être pleinement reconnu, et la manière d'appréhender les relations entre la France et le continent africain doit évoluer, pour aller vers un équilibre et des bénéfices mutuels.

Alors que la France prévoit de laisser environ 2 500 militaires dans la région, on ne connaît pas encore précisément la forme que prendra le nouveau dispositif. En l'état, le groupe "Écologiste-NUPES" demande des éclaircissements sur l'emploi futur de nos armées.